



ARGUMENTAIRE

INITIATIVE VAUDOISE POUR LA PROTECTION DU CLIMAT

I. Les changements climatiques et leurs impacts sont globaux, mais nécessitent des actions et des engagements locaux

L'initiative cantonale pour la protection du climat demande aux communes et au canton d'appliquer les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre convenus par l'Accord de Paris, et ratifié 194 pays, dont la Suisse en 2017. Cet Accord engage les Etats à limiter la hausse des températures en-dessous des 2°C (par rapport à l'ère préindustrielle). Quatre ans après cette conférence internationale, l'Etat de Vaud n'a toujours pas entrepris les mesures qui permettraient au canton d'assumer sa responsabilité climatique : l'initiative vise donc à rompre une telle inaction! Les stratégies nationales mettent du temps à se décider, et l'initiative des glaciers ne portera ses effets qu'à partir de 2025. Les niveaux communaux et cantonaux sont eux idéaux pour agir à une vitesse adaptée aux enjeux.

Le réchauffement climatique observé en Suisse est deux fois plus rapide et intense qu'à l'échelle mondiale (déjà +2°C chez nous par rapport à la moyenne 1961-2000)¹. Cette tendance lourde doit être prise en considération avec sérieux. De par la richesse et la diversité de son territoire (plaine, montagnes, villes et campagnes), le canton de Vaud est aux premières loges pour constater les évolutions rapides et radicales déjà en cours à cause de la hausse des températures, et du dérèglement du climat (sécheresses, canicules, orages, inondations, saisons d'hiver aléatoires). Tous les secteurs de l'économie, de l'agriculture au tourisme en passant par les services sont touchés, de même que les habitantes et habitants dans leur vie de tous les jours et dans leur santé. Attendre coûte plus cher que d'agir.

Dernier exemple en date des méfaits de l'urgence climatique frappant notre Canton, on apprenait en début d'année que de nombreux résineux du pied du Jura n'ont pas réussi à reprendre leur cycle ce printemps ce qui implique la disparition progressive des sapins de nos forêts vaudoises. Et pour ce qui est de la biodiversité, plus d'un tiers des espèces animales et végétales et presque la moitié des habitats étudiés sont menacés. Le nombre d'alouettes des champs a par exemple diminué de moitié en vingt-cinq ans.

Le canton de Vaud a historiquement agi en fer de lance en matière de protection de l'environnement (en témoigne encore la récente interdiction de toute recherche et extraction d'hydrocarbures du sous-sol vaudois, ou, auparavant, en 2005, l'acceptation de l'initiative « Sauver Lavaux », puis du contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux II » en 2014) ou exprimé son attachement aux solutions durables lors des votations en matière énergétique ou alimentaire. Cette initiative vient nouer la gerbe des luttes environnementales à l'échelle cantonale et celle des communes, et fera du canton de Vaud un précurseur et un leader dans le domaine.

¹ <https://www.meteosuisse.admin.ch/home.subpage.html/fr/data/blogs/2019/6/Evolution-de-la-temperature-en-Suisse-depuis-l-ere-preindustrielle.html>



II . Pour que l'écologie soit à la base du développement social et économique du Canton et au centre de la vie politique

L'initiative vise à inclure la protection du climat et de la biodiversité au sommet de la hiérarchie des normes, dans les premiers articles de la Constitution vaudoise, de manière à ce que l'Etat cesse de traiter l'écologie comme un sujet de second ordre et soit obligé de lui accorder l'importance qu'elle mérite. En effet, l'initiative contraint l'Etat à agir, faute de quoi il pourrait être poursuivi en justice, notamment en cas de non-respect des objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) nouvellement inscrits dans la Constitution.

III . Biodiversité et climat vont de pair

Les effets du réchauffement sur la biodiversité viennent encore amplifier les dégâts causés par d'autres activités humaines comme le mitage du territoire, l'usage des pesticides et l'introduction d'espèces invasives. Or, il ne sert à rien d'enrayer le réchauffement climatique si on laisse en parallèle la biosphère s'effondrer. Les deux objets sont intimement liés, dans leur dimension spatiale et dans leur importance pour la survie de l'espèce humaine, à son niveau de développement actuel.

IV . Pour que le Canton et les communes assument vraiment leur responsabilité climatique

Les énergies fossiles sont au cœur de notre quotidien (de nos déplacements, de notre alimentation, de nos achats de notre chauffage etc.). Aussi, l'initiative demande-t-elle au Canton et aux communes de prendre les mesures requises pour permettre la transformation de la société et de l'économie vaudoises. Pour ce faire, il convient d'adopter une approche holistique de l'enjeu climatique en réduisant l'impact de l'ensemble des politiques qui influent sur les activités et les comportements à l'origine de notre empreinte carbone.

De nombreux aspects liés aux émissions de gaz à effet de serre sont en mains communales ou cantonales, que ce soit directement ou par la participation dans diverses sociétés, allant des transports aux politiques de promotion économiques, en passant par l'alimentation et l'aménagement du territoire. L'accélération de l'assainissement énergétique, le développement de transports en commun et d'un tissu économique compatible avec un climat sain et une biodiversité préservée sont autant d'actions possibles par les communes et le Canton, sous l'impulsion de cette initiative.

IV . Pour que l'Etat et les communes s'assurent que les sociétés dont il et elles sont actionnaires mènent leurs activités en soutien aux objectifs climatiques de la Suisse

L'initiative formalise le devoir de l'Etat et des communes, en tant qu'actionnaires (membre de personne morale?), d'investir l'argent public dans des entreprises qui contribuent à apporter des solutions à la transition écologique et cherchent à réduire leur empreinte carbone. En particulier, les entreprises dont l'Etat et les communes sont actionnaires devront être incitées à définir une stratégie climatique qui soit compatible avec les objectifs ratifiés par la Suisse lors de la signature de l'Accord de Paris.



V. Pour que les fonds publics soient investis en cohérence avec l'Accord de Paris

Agir sans désinvestir c'est payer deux fois contre le réchauffement climatique car, d'un côté, des fonds publics sont investis dans des entreprises mettant à mal le climat alors qu'en même temps, l'Etat finance une politique de mitigation/adaptation aux changements climatiques. En outre, en cas d'explosion de la bulle carbone qui ferait disparaître l'argent de nos retraites et/ou des capitaux investis, une recapitalisation serait nécessaire, aux frais du contribuable. L'Accord de Paris requiert ainsi que les flux financiers soient rendus « compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de GES... ». Or, la place financière suisse, et notamment les caisses de pension, favorisent un réchauffement climatique de 4 à 6°C (cf. étude de l'OFEV²). Les avoirs gérés en Suisse sont responsables de 20 fois plus d'émissions que la Suisse ne produit sur son territoire national : la place financière suisse représente donc un levier considérable pour influencer sur l'urgence climatique.

En plus de contribuer à la détérioration du climat, les actifs investis en carbone, et notamment les entreprises du secteur de l'énergie qui sont particulièrement actives dans les énergies fossiles, présentent un risque élevé de dévaluation. Le risque, appelé « bulle carbone », réside dans une potentielle baisse durable de la demande en énergies fossiles liée :

- à la hausse de la compétitivité des énergies renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique
- aux politiques qui seraient mises en œuvre par les Etats pour répondre à l'urgence climatique.

Sur cette base, l'initiative demande que les flux financiers des personnes morales détenues par l'Etat, ou dans lesquelles il a des parts, notamment les caisses de pension publiques, se dotent d'une stratégie climatique qui favorise la réduction des émissions de GES au niveau mondial et permette de préserver la valeur de leurs actifs.

Il faut en effet à tout prix éviter que l'argent du contribuable investi agisse par des biais détournés contre l'objectif climatique nouvellement inscrit dans la Constitution cantonale. Non seulement la mission légale et morale inscrite dans la Constitution ne serait pas respectée, mais on paierait à double pour contrer les effets du réchauffement.

² <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat-et-marche-financier.html>